



Pension alimentaire et majorité

Par **Papa59**, le **26/11/2019** à **16:14**

Bonjour, j'ai mon fils de 18 ans handicapé en alternance chez moi une semaine sur deux et l'autre semaine chez sa mère dont je suis séparé depuis plus de 10 ans. Je donne néanmoins une pension alimentaire à sa mère. Jusque quand serai je obligé de lui donner cette pension alimentaire sachant que nous continuons à "gérer" notre fils malgré sa majorité. (une sorte de tutelle) Merci.

Par **amajuris**, le **26/11/2019** à **19:44**

bonjour, vous devez vous référer au jugement prononcé par le JAF. en principe en garde alternée, vous n'avez pas payer de pension alimentaire. salutations

Par **Papa59**, le **26/11/2019** à **19:53**

Bonsoir. Merci mais sur mon jugement c'est une garde alternée et une pension alimentaire, moins élevée que s'il n'y avait pas de garde alternée... Je pense que quand il sera placé dans un établissement adulte, la pension ne sera plus due mais je ne suis pas sûr.